



DOSSIER D'INSCRIPTION



Collège Les Barattes
ANNECY

US ANNECY-LE-VIEUX

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS FOOTBALL

2026-2027





SOMMAIRE



Organisation & infrastructures

Classes à horaires aménagés : un double objectifs

Organigramme technique

Candidature & procédure d'admission

Modalités d'inscription

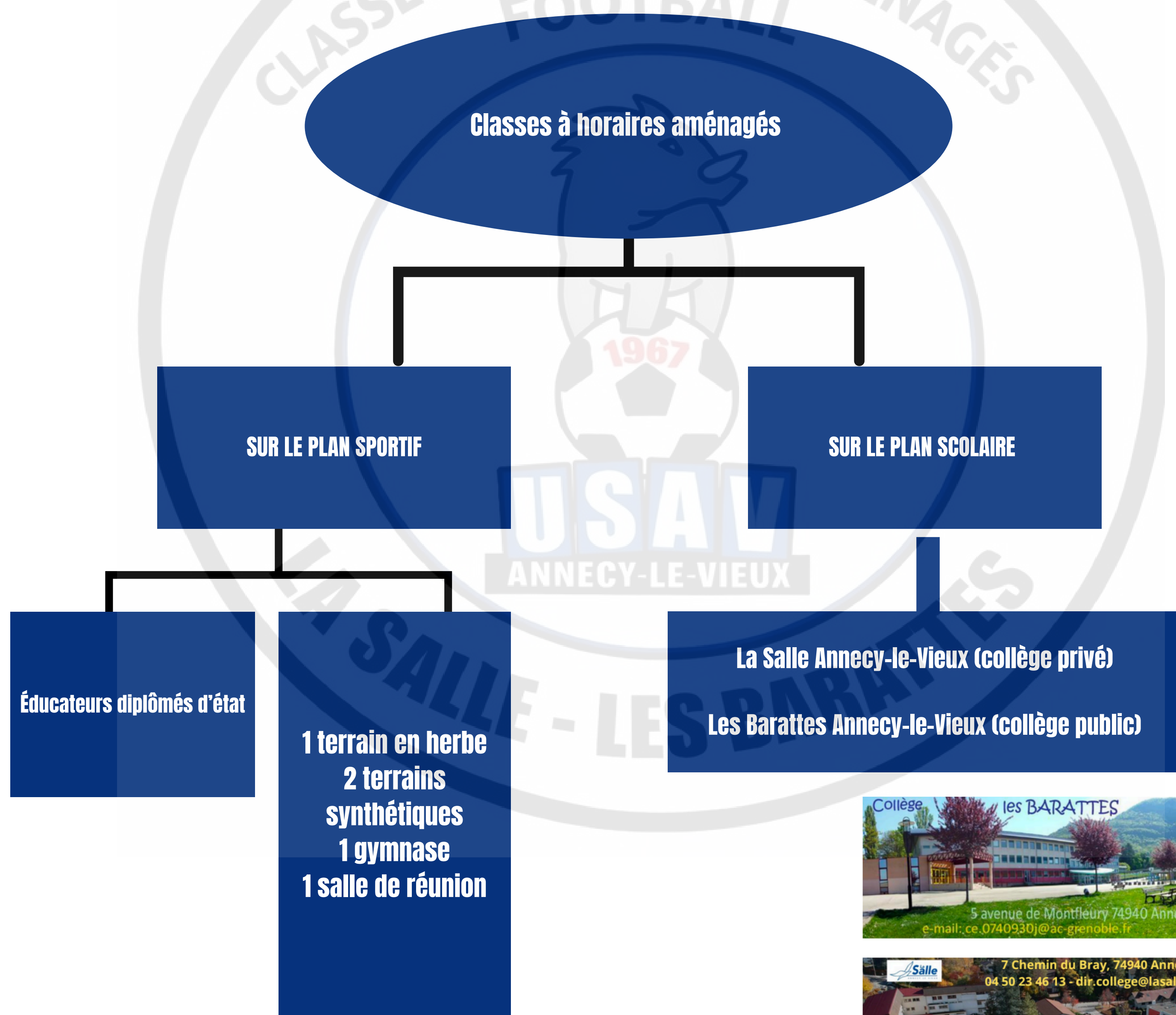
ORGANISATION & INFRASTRUCTURES



Une classe à horaires aménagés permet d'allier le projet scolaire avec le projet sportif en s'assurant que le collégien garde un bon équilibre entre les 2 projets.

Notre organisation respecte un cahier des charges établi par la Fédération Française de Football au niveau de l'encadrement, du suivi du jeune (scolaire, sportif, médical) et des aménagements horaires

**Les promotions se déroulent sur des cycles de 2 ans : 6ème/5ème et 4ème/3ème.
Au terme des 2 ans, les joueurs doivent se représenter aux tests de sélection.
Chaque tranche d'âge est constituée d'un effectif allant de 14 à 18 joueurs au maximum.**



Qu'est-ce qu'une classe à horaires aménagés en milieu scolaire ?

**C'est une structure qui permet d'allier le projet scolaire au projet sportif en respectant le rythme biologique et physiologique de l'enfant.
Elle vise à assurer une bonne répartition et harmonisation de la pratique du football et des études.
Le tout pour un meilleur équilibre du jeune.**

Qu'apporte un cursus en classe à horaires aménagés ?

**La priorité est donnée à la qualité d'accueil et d'encadrement des joueurs.
Les sections sportives doivent respecter un cahier des charges imposés par la Fédération Française de Football en terme de qualification de l'encadrement, d'aménagements horaires, de suivi médical.**

**Les projets sportifs et éducatifs de l'école et de la structure sportive sont complémentaires :
L'apprentissage des règles, la socialisation, le respect, le goût de l'effort...**

La classe à horaires aménagés est-elle forcément rattachée à un seul club ?

**Le club de l'USAV est très investi humainement, structurellement et financièrement dans la formation des jeunes sportifs, il en a fait son l'outil principal.
Un joueur candidatant à la classe à horaires aménagés intègre les effectifs du club.**

Quels sont les intérêts pour le joueur et le club ?

**La classe à horaires aménagés permet d'optimiser le niveau de pratique des jeunes licenciés, passant pour un U13 à une charge de travail répartie de la façon suivante 136 h en club + 152 h d'EPS et 82 h en classe à horaires aménagés, ce qui demande un véritable encadrement polymorphe. La progression est assurée par l'optimisation de l'entraînement tant en quantité qu'en qualité. Le club peut aussi offrir une formation globale aux jeunes puisque dans le cadre de la section sportive, les jeunes peuvent se voir proposer différentes formations complémentaires : Arbitrage, diplôme de jeune éducateur, formation aux premiers secours.
Ils participent aussi aux compétitions scolaires UNSS pour l'établissement public et UGSEL pour l'enseignement privé.**

La pratique du football en milieu scolaire ne porte-t-elle pas atteinte au travail scolaire ?

Bien au contraire ! Les chiffres montrent que le taux de réussite au Brevet des collèges est supérieur à la moyenne nationale.

Un élève en classe à horaires aménagés bénéficie de journées plus équilibrées et harmonieuses.

À certains moments, le levier du football peut même être utilisé pour donner ou redonner confiance aux jeunes dans leur ambition scolaire.

La classe à horaires aménagés vise la réussite globale du jeune. Celui-ci est placé au cœur de son triple projet : collégien, sportif et citoyen, avec la capacité de s'engager et de construire progressivement son parcours par lui-même.

Le transport des élèves est assuré par les véhicules du club pour le trajet du collège au stade dès la sortie des élèves.



LA SALLE - LES BARATTES

ORGANISATION & INFRASTRUCTURES



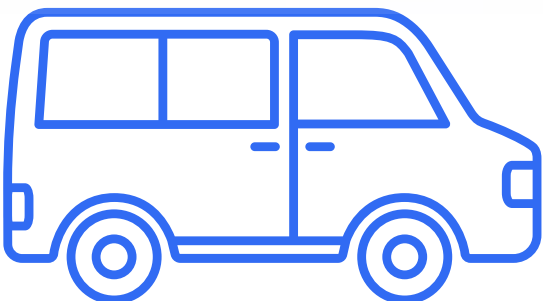
L'USAV est le club support.
Nous comptons plus de 600 licenciés de la
catégorie U7 à vétérans.

Le club, dans le cadre de sa politique de formation et de développement des jeunes, a mis en place depuis 1993, avec l'aide de deux établissements scolaires partenaires, des classes à horaires aménagés au collège, de la 6ème à la 3ème.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL A CONFIRMER

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
6ème 5ème	15H50 -17H20 	15H50 -17H20 	Entraînement en club 	Entraînement en club 	Repos
4ème 3ème	Repos	15H50 -17H20 	Entraînement en club 	15H50 -17H20 	Entraînement en club 



Le transport des élèves sera assuré par le club à partir de 15h15
tous les jours



MICHEL POIRRIER

Responsable classe à horaires aménagés
Diplômé DESJEPSS performance sportive
mention football

L'équipe est actuellement en formation.

CANDIDATURE & ADMISSION



La demande de dossier d'inscription se fait par l'intermédiaire du :

Club USAV - Formulaire d'inscription : **avant le 22 avril 2026.**
Les dossiers doivent être envoyés au siège social du club.
Seuls les dossiers complets seront traités.

Les candidats sont admis après avoir été sélectionnés au niveau sportif et médical, et après examen de leur dossier scolaire par une Commission d'admission comprenant des représentants de l'établissement et de la structure sportive. Il convient de noter que les élèves souhaitant rejoindre la classe à horaires aménagés doivent faire partie du club de l' U S A V .

***LA CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS EST OUVERTE AUX FÉMININES**

Sélection au niveau sportif

6ème 5ème - **Mercredi 22 Avril matin**

4ème 3ème - **Mercredi 22 Avril après-midi**

Tests physiques et techniques, matchs à effectifs réduits et matchs à effectifs globaux. Interventions de cadres et éducateurs du District de Haute-Savoie et Pays de Gex et de la structure sportive Support.

Sélection au niveau scolaire

Examen du dossier scolaire par une commission présidée par le chef d'établissement et composée d'enseignants et de responsables sportifs qui aura lieu **avant le 20 mai 2026**

NB : Le passage en classe supérieure au niveau scolaire sera validé par le conseil de classe et au niveau sportif par les éducateurs en charge de la section.

Dérogation et affectation

Les élèves qui ne sont pas issus du secteur scolaire du collège partenaire doivent solliciter une dérogation au près du directeur de l'école primaire avant l'entrée en 6ème au collège.

Hébergement

Les Collèges des Barattes et de La Salle ne possèdent pas d'internat.

Sanctions disciplinaires.

Tout élève de la classe à horaires aménagés qui, au cours de sa scolarité, est convoqué devant le conseil de classe du collège ou devant la commission de discipline du District de Football de Haute-Savoie Pays de Gex pour non-respect du règlement et qui se voit infliger une sanction l'obligeant à ne plus fréquenter la classe pendant une durée déterminée par les instances compétentes devra se représenter au prochain concours d'entrée s'il souhaite prétendre à son maintien dans la classe l'année suivante.

Mots adressés aux candidats et candidates.

Croyez en vos rêves et gardez-les toujours éveillés.
Travaillez, peu importe d'où vous partez.
Le respect et la patience sont souvent récompensés.
La maturité n'avance pas à la même vitesse pour chacun et chacune.

Mots adressés aux parents et familles.

Votre rôle est essentiel pour le climat de la classe : il fera toute la différence.

Ne confondons pas une classe à horaires aménagés avec un centre de formation ou un pôle Espoir.

L'objectif principal de la première est la réussite scolaire et l'équilibre du jeune, tandis que les deux autres visent avant tout la réussite sportive au plus haut niveau de compétition.

Taux de réussite de 1 pour 100 000 licenciés.

MODALITÉS D'INSCRIPTION



Documents d'inscription à envoyer :

- **Fiche de renseignements recto-verso, à retourner au club à l'adresse suivante : *US Annecy-le-Vieux - 6 rue du Pré Vernet, Annecy-le-Vieux 74940 Annecy***
- **Photocopie lisible des bulletins scolaires des deux premiers trimestres de l'année 2025/2026.**
- **Photocopie recto-verso de la licence de football de la saison en cours.**
- **Une photo d'identité.**
- **Un chèque de 20 € pour les frais d'inscription administratifs.**
- **Un chèque de 300 € pour la cotisation annuelle « Classe à horaires aménagés », à l'ordre de l'US Annecy-le-Vieux (ce chèque sera restitué si l'enfant n'est pas admis en classe à horaires aménagés).**

Cette cotisation comprend notamment un équipement et les déplacements entre le collège et le stade.

**La date retour des dossier est fixée au
9 avril 2026**

contact : cha@usav.fr

**US ANNECY-LE-VIEUX CLASSE FOOTBALL
6 RUE DU PRÉ VERNET - ANNECY-LE-VIEUX
74940 ANNECY**



FICHE DE RENSEIGNEMENT

à l’inscription du concours d’entrée de la classe à horaire aménagé

NOM		Prénom	
Date et lieu de naissance		Nationalité	
Adresse		Tél port Tél fixe Courriel	
Club actuel		Catégorie actuelle	
Niveau de compétition		Poste préférentiel Poste secondaire	
Fréquence des entraînements	Jours Horaires Durée	Actuellement en classe à horaires aménagés	Oui Non Si oui, indique le lieu

Détection District	OUI NON	Autres pratiques sportives A quelle fréquence	
Niveau scolaire Actuel		Orientation professionnelle	
Blessure dans le cas de la pratique du football		Allergie connue	
Motivation du candidat ou candidate		Attente des parents envers la classe à horaires aménagé	

AUTORISATION PARENTALE ET MEDICALE

Autorisation parentale

Je soussigné :

Autorise mon enfant

À participer au concours d'entrée à la classe à horaires aménagés qui aura lieu au stade

d'Annecy

le Vieux 6 Rue du Pré Vernet, le mercredi 22 avril 2026

Autorisation médicale

En cas d'urgence, j'autorise les responsables de la journée à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de la santé de mon enfant, et à le diriger vers l'établissement hospitalier le plus proche.

Je certifie que mon enfant a fait l'objet d'une vaccination antitétanique avec un rappel si nécessaire de moins de 5 ans

N° de sécurité sociale des parents :

Si allergies à certains médicaments, le préciser :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom

Prénom

Téléphone :

Signature du représentant légal :

